



RAPPORT-PREAVIS MUNICIPAL No 25-14

Sainte-Croix, le 31 octobre 2025
Au Conseil communal de et à Sainte-Croix

Réponse au postulat de M. Steve Benoit « Pour une redynamisation du centre du village et des commerces locaux »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le présent préavis a pour but de répondre au postulat de M. Steve Benoit au nom du groupe UDC et indépendants « Pour une redynamisation du centre du village et des commerces locaux », déposé lors de de la séance du Conseil Communal du 27 octobre 2021.

Rappel du postulat

Citation

« Par la présente, je vous adresse cette demande de postulat concernant l'étude d'un projet visant trois objectifs :

- Le développement d'un marché mettant en valeur nos produits locaux, par le réaménagement de la Place du Pont et de la Place du Marché ;
- La sécurité et un accès facilité dans la Rue Centrale et la Rue du Stand, par l'introduction d'une limitation réduite de la vitesse ;
- Le maintien ainsi que la création de nouvelles places de parc pour nos concitoyens.

D'une part, la place du Marché et la place du Pont offrent un beau potentiel de développement. L'occupation de l'espace lors des marchés ne permet malheureusement plus d'accueillir de nouveaux stands. L'étude d'un nouvel aménagement des Places du Pont et du Marché, incluant le carrefour où se rejoigne la Rue des Arts, la Place du Marché, la Rue du Tyrol, la Rue du Stand, ainsi que le Chemin des Fleurettes, permettrait de créer de l'espace pour les marchands.

D'autre part, la Rue du Stand et la Rue Centrale, en temps normal, ne permettent pas la circulation à 50 km/h. Assis sur la terrasse du Sud, je constate malheureusement, que quelques usagers circulent plus vite que de raison, en ne respectant pas toute la prudence nécessaire. C'est cette même Rue du Stand, que foulent les élèves migrant des collèges vers le centre sportif. L'étude permettrait également de réétudier la dangerosité du passage piéton qui se trouve face à l'ancien magasin « Perotti » et la possibilité de le

sécuriser ou de le déplacer. Deux enfants y ont été renversés en peu de temps et j'ai moi-même faillit me faire renverser, alors que je portais des habits voyants, de jour, par beau temps. Si pour ce dernier point, ce n'était pas de la compétence de la commune, il serait judicieux que le canton en soit informé ou ré-informé et agisse, avant un drame.

Quant à la Rue Centrale, pour l'emprunter chaque jour, afin de rentrer chez moi, je ne dépasse qu'à de rare occasion les 35km/h. Un véhicule parké hors case devant les spécialités portugaises, une cliente sortant de la boulangerie, deux autres discutant devant la banque sur la chaussée, d'autres sortant du Denner et j'en passe. Cette rue est un lieu de vie et repenser son aménagement et la vitesse à laquelle la traverser me semble nécessaire. Je tiens à souligner que le groupe UDC et indépendants n'est pas connu pour soutenir les réductions de vitesse en zone villageoise et ainsi perturber la fluidité du trafic, mais l'allure ne permettant pas l'excès, ce serait un plus pour la sécurité de nos concitoyens.

Pour finir, le réaménagement des rues et places précitées, permettrait la création de places de parc supplémentaires, sur et éventuellement souterraines, avec la possibilité d'augmenter l'offre de stationnement en l'absence du marché, au bénéfice des commerces voisins et des citoyens n'ayant pas accès à un garage ou une place de parc individuelle.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, je demande donc à la Municipalité d'étudier la possibilité de développement du marché par :

- Le réaménagement de la Place du Pont et de la Place du Marché
- L'introduction d'une limitation réduite de la vitesse
- Le maintien ainsi que la création de nouvelles places de parc pour nos concitoyens. »

Au nom du groupe UDC et indépendants, Steve Benoît

Point de situation

Plus largement que le marché, la question des commerces du centre du village est présente depuis l'arrivée de plusieurs magasins et artisans dans l'ancienne usine HPI. Des commerces ont fermé dans le centre historique mais également des enseignes ont déménagé dans ce quartier.

Comme le relève le postulat, la configuration routière et les infrastructures ne permettent pas de modifier le flux de circulation sans entreprendre des travaux importants. Par ailleurs, les habitudes de consommation évoluent et nous devons proposer des alternatives différentes et ambitieuses pour redynamiser ces espaces. Le marché du samedi doit également faire partie de cette réflexion.

Fort de ce constat, la Municipalité, par le biais de la commission économique, a décidé de lancer une démarche en collaboration avec les commerçants, qui sont les principaux concernés. Avec le soutien de la Société Industrielle et Commerciale (SIC), une séance a été organisée le 25 août dernier, réunissant une trentaine de commerçants du centre.

La Municipalité a profité de l'occasion pour informer l'assistance des projets de réaménagement des rues et infrastructures prévues dans les années à venir. Les propositions émises pourront être intégrées dans ces aménagements :

- ✓ **Rue du Tyrol et Place du Marché** : Crédit d'études demandé au printemps 2026 ;
- ✓ **Place du Pont et Rue Centrale** : Début des études dans 2 à 3 ans, avec une réalisation des travaux projetés entre 2030 et 2033 ;
- ✓ **Rue Neuve** : Réfection totale dans environ 25 ans.

Lors de cette réunion, les commerçants ont eu l'opportunité de s'exprimer, et il a été intéressant de constater que de nombreuses réflexions et propositions ont été émises, parfois dans des directions opposées (par exemple, plus de place pour les piétons ou, à l'inverse, maintien des places de parc devant les commerces).

Afin de pouvoir proposer des solutions concrètes et réalisables, certaines à court terme, il a été décidé de constituer des groupes de travail sur deux thématiques principales :

- ✓ **Mobilité et infrastructures** : Trafic, modération, stationnement.
- ✓ **Animations et embellissement** : Rendre le centre du village plus attractif, accueillant et agréable.

Ces groupes sont composés de partenaires intéressés, de représentants de la Commune et de la SIC, ils ont été créés lors d'une nouvelle rencontre le 2 octobre 2025. Les séances suivantes sont déjà planifiées d'ici la fin de l'année.

Comme indiqué précédemment, la Municipalité souhaite, en premier lieu, travailler avec les commerçants et envisage une consultation avec la population intéressée dans un second temps.

Dans un autre registre, le Réseau des Villes de l'Arc Jurassien (RVAJ) a déposé une demande de soutien à la Confédération pour une étude intitulée : « Au-delà du transit – valoriser l'apport des usagers de passage à la vie locale ». Une réponse est attendue prochainement pour savoir si ce projet a été retenu. Quatre communes, dont Sainte-Croix, seront prises en compte dans l'étude. Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- ✓ Développer les services à la population en tirant parti des usagers de passage ;
- ✓ Faciliter l'implication des usagers de passage dans la vie locale ;
- ✓ Renforcer les liens entre usagers de passage et habitants ;
- ✓ Augmenter la résilience et l'attractivité des petites centralités de l'Arc jurassien.

Les travaux seront menés par la HEIG-VD et suivis par le RVAJ.

La Municipalité étudie toutes les solutions afin de pouvoir proposer des éléments concrets pour dynamiser et développer les infrastructures. Elle doit poser les conditions cadres favorables à l'accueil du commerce dans sa globalité. Le centre du village est crucial et nous ne devons pas négliger l'ensemble de notre territoire.

Ainsi, la Municipalité répond à ce postulat en indiquant que le marché est bien représenté dans les groupes de travail et qu'il sera pris en compte dans les réflexions futures. Des informations complémentaires pourront être communiquées par le biais des communications municipales ou lors de la demande de crédits pour l'aménagement des infrastructures et autres projets retenus.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **de prendre acte** du rapport-préavis de la Municipalité concernant le postulat de M. Steve Benoit « Pour une redynamisation du centre du village et des commerces locaux ».

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

Y. PAHUD



Le Secrétaire :

S. CHAMPOD

**Délégués municipaux : M. Yvan Pahud, Syndic
M. Lionel-Numa Pesenti, Municipal**